



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 8 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 8 mai 2023 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
2.2. Adoption des comptes
2.3. Autorisation signature entente technicien administration

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme
3.2. Demande d'aide financière FRR volet 4 - conseiller urbanisme
3.3. Autorisation poteaux d'Hydro 3e rang Est
3.4. Terrains garage

4. Travaux publics

4.1. Ouverture de postes - Contremaitre et journalier d'entretien
4.2. 6e Rang Est
4.3. Programme d'aide à la voirie locale 2023-2024
4.4. Suivi MTQ - saison 2022-2023
4.5. Plans 10e Rang Ouest
4.6. Travaux pavage 2023

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention avril 2023

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites
6.2. Autorisation Beauce-Rock

- 6.3. IMAGO
- 6.4. Plan salle OTJ
- 6.5. Location Vieux-Couvent
- 6.6. Pancarte OTJ
- 6.7. Comité de suivi Politique familiale

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 81-05-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Résolution 82-05-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 83-05-2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2023 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 150 326.28\$.

Adoptée

2.3 Autorisation signature entente technicien administration

Résolution 84-05-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), les parties peuvent conclure une entente avec toute autre municipalité, notamment quant au partage des services d'un fonctionnaire;

ATTENDU l'importance de l'élaboration et l'application des règles d'administration publique, de la participation à la qualité des services aux citoyens et de la mise en place d'un cadre de gestion axé sur les résultats et sur le respect du principe de la transparence;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et la MRC Beauce-Centre désirent conclure une entente intermunicipale afin de se partager les services d'un technicien en administration, et ce, dans le but de répondre à leurs réalités actuelles et à leurs besoins émergents tout en bonifiant les services de l'administration et la comptabilité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Patrice Mathieu, maire et Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale relative au partage des services d'un technicien en administration, volet comptabilité.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Demande d'aide financière FRR volet 4 - conseiller urbanisme

Résolution 85-05-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor, Saint-Odilon de Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Tring-Jonction et la MRC Beauce-Centre désirent présenter un projet d'embauche et de partage d'un conseiller en urbanisme dans le cadre de l'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'un conseiller en urbanisme et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC Beauce-Centre organisme responsable du projet.

Adoptée

3.3 Autorisation poteaux d'Hydro 3e Rang Est

Résolution 86-05-2023

ATTENDU QU'un projet de prolongement de réseau électrique privé est en cours dans le 3e Rang Est;

ATTENDU QU'une demande est adressée à la Municipalité pour obtenir l'autorisation de planter les poteaux sur les limites de terrains et de l'emprise du chemin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acquiescer à la demande et ainsi autoriser l'implantation des poteaux électriques à la limite des terrains et de l'emprise du chemin.

Adoptée

3.4 Terrains garage

Résolution 87-05-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a 2 offres pour acquérir des lots adjacents au garage municipal;

ATTENDU QUE les besoins ne sont pas impératifs pour l'instant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mettre en suspens l'achat de terrain adjacent au garage municipal.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Ouverture de postes - Contremaitre et journalier d'entretien

Résolution 88-05-2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'un contremaitre des travaux publics ainsi qu'un journalier d'entretien général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'afficher les postes de contremaitre des travaux publics et de journalier d'entretien général.

Adoptée

4.2 6e Rang Est

Résolution 89-05-2023

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a terminé les travaux de relocalisation de la Route 276 via le rang Six Ouest depuis 2015;

ATTENDU QUE cette modification du tracé de la Route 276 apporte une augmentation du flux de circulation, telle une circulation locale, régionale et provinciale et une circulation d'autobus scolaire;

ATTENDU QU'à partir de plus ou moins 250 mètres de l'intersection de la Route 276 et de la Route 275 en direction Est, une côte abrupte est existante et diminue la visibilité des usagers tout en occasionnant des excès de vitesse dans la zone de 50 km/h dû à l'effet de surprise;

ATTENDU QUE cette situation augmente considérablement la dangerosité du secteur, ayant ainsi pour conséquence d'exposer les citoyens du secteur à un achalandage supplémentaire en plus d'y troubler la sécurité;

ATTENDU QUE plusieurs types de véhicules empruntent cette route et qu'à la rencontre de certains, les usagers doivent empiéter sur le trottoir pour éviter une collision, ce qui est inacceptable;

ATTENDU QUE la chaussée comporte de graves anomalies, que la Municipalité reçoit des plaintes fréquemment des usagers concernant l'état et la sécurité de cette route et que des travaux devraient être amorcés (trous, têtes de regard enfoncées...);

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà considéré l'élargissement et l'abaissement d'une section de cette route comme prioritaire;

ATTENDU QUE depuis 2012 plusieurs résolutions ont été acheminées au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la part de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de la MRC Robert-Cliche et du comité de la sécurité publique;

ATTENDU QUE la dernière réponse indiquait à la Municipalité l'inscription à une planification pluriannuelle des travaux routiers;

ATTENDU QU'à la lumière de toutes ces informations, la Municipalité désire s'assurer de la réalisation des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander un état de situation à Mme Odile Béland, directrice à la direction générale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports.

Adoptée

4.3 Programme d'aide à la voirie locale 2023-2024

Résolution 90-05-2023

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration est une aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander un montant de 25 000 \$ au député de Beauce-Nord et au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

4.4 Suivi MTQ - saison 2022-2023

Un suivi des dépenses en lien avec les opérations de déneigement est présenté. Comme certaines informations ne sont pas encore disponibles, un autre bilan sera déposé.

4.5 Plans 10e Rang Ouest

Résolution 91-05-2023

ATTENDU QUE le PIIRL identifie le 10e Rang Ouest comme prioritaire et recommande une reconstruction complète d'une portion de la route;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à jour les plans et devis du projet de réfection du 10e Rang Ouest;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP Canada a déposé un budget estimé comprenant entre autres la mise à jour des plans et devis, la préparation de l'appel d'offres et l'assistance pour la demande d'aide financière au montant de 38 990\$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat de mise à jour des plans et devis du projet de réfection du 10e Rang Ouest à la firme d'ingénierie WSP Canada.

Adoptée

4.6 Travaux pavage 2023

Résolution 92-05-2023

ATTENDU QUE la programmation des travaux #5 dans le cadre du programme d'aide financière TECQ a été approuvée par le Ministère;

ATTENDU QUE cette programmation prévoit la réfection du pavage pour les rues Fabrique, Couture, Nadeau, Vachon et Commerciale;

ATTENDU QUE 2 options sont soumises pour les travaux soit:

- l'option pulvo : hypothèse que tous les travaux sont faits par l'Entrepreneur et que le pavage existant est pulvérisé;
- l'option régie : hypothèse que le pavage est arraché avec une pelle mécanique par vous en régie avec les traits de scie dans les cours et que le restant est réalisé par l'Entrepreneur.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

DE réaliser les travaux selon l'option pulvo et inclure la rue Vachon.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention avril 2023

Résolution 93-05-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Autorisation Beauce-Rock

Résolution 94-05-2023

ATTENDU QUE le comité organisateur du festival Beauce Rock a approché la Municipalité pour tenir son édition 2023 du 29 juin au 1er juillet sur un terrain privé situé au 110, 8e rang Ouest;

ATTENDU QUE l'évènement devra être autorisé par la Santé publique et que les mesures sanitaires devront être respectées;

ATTENDU QUE cet évènement contribue au dynamisme et au rayonnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la sécurité des participants est prioritaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la tenue du festival Beauce Rock du 29 juin 15h au 1er juillet 2023 3h;

QUE la Municipalité autorise le bruit occasionné et la musique durant cette période afin qu'ils ne constituent pas une nuisance au sens du règlement RM-SQ-02 sur les nuisances et la salubrité.

Adoptée

6.3 IMAGO

Résolution 95-05-2023

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter une banque de 5000\$ avec la firme IMAGO pour la conception et l'achat de matériels promotionnels.

Adoptée

6.4 Plan salle OTJ

Un projet pour l'aménagement de la salle de l'OTJ est discuté. Le conseiller Sylvain Carbonneau doit s'informer et rapporter un budget de réalisation dans les prochains mois.

6.5 Location Vieux-Couvent

Résolution 96-05-2023

ATTENDU QU'une entreprise de St-Odilon, Interbois inc, demande à la Municipalité la possibilité de louer le premier étage du vieux-couvent;

ATTENDU QUE des améliorations locatives majeures sont prévues et seront payées par le locataire;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est entendue avec les organismes en question pour que ceux-ci s'installent le temps de la location dans la salle communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer le 1er étage du vieux-couvent au montant de 1000\$ par mois, électricité et chauffage inclus;

D'autoriser M. Patrice Mathieu, maire, et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location.

Adoptée

6.6 Pancarte OTJ

Résolution 97-05-2023

ATTENDU QUE l'affiche située à l'entrée du site de l'OTJ a été endommagée lors des forts vents du 2 mai 2023 et que celle-ci n'est pas garantie;

ATTENDU QU'une soumission d'Enseigne ClerJean s'élève à 1980\$ pour la réparation, l'installation et la peinture de l'affiche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Enseigne ClerJean pour la réparation de l'affiche de l'OTJ.

Adoptée

6.7 Comité de suivi Politique familiale

Résolution 98-05-2023

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une demande d'appui financier au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre son plan d'action 2023-2026;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne nomme comme personnes participantes au comité de suivi de la politique familiale et de son plan d'action 2023-2026 :

- Audrey Pomerleau, conseillère et élue responsable de la politique familiale
- Claudia Duquet, coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Marc-André Cloutier, agent de développement rural et culturel et chargé de projet MADA-PFM.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucunes affaires nouvelles.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 99-05-2023

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.